



TU AS LE DROIT DE JOUER

C'EST L'UN DES DROITS DE LA
CONVENTION INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'ENFANT (CIDE*) : TOUS
LES ENFANTS ONT LE DROIT DE JOUER,
D'AVOIR DES LOISIRS, DES ACTIVITÉS
SPORTIVES, CULTURELLES ET
ARTISTIQUES POUR DÉVELOPPER
LEURS TALENTS ET APPRENDRE LES
VALEURS LIÉES À LA VIE EN SOCIÉTÉ.

UNICEF

